



Ville d'Ath
Val de Dendre

Cabinet du Bourgmestre
Bruno LEFEBVRE
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 10 10
M. 0477 76 10 98
bruno@ath.be
www.ath.be

Madame Céline Tellier
Ministre
cabinet.tellier@gov.wallonie.be

Ath, le 1er février 2024

Madame la Ministre,

Nous avons eu l'occasion de nous réunir entre les Bourgmestres de WAPI concernés par la problématique du dépassement des seuils de PFAS dans l'eau de distribution entre octobre 2021 et mars 2023.

Nous avons pu échanger sur les différents retours que nous avons pu recueillir de la part de notre population et de nous avons décidé de vous adresser conjointement le présent courrier afin de vous faire part des considérations suivantes :

- La Ville de Chièvres souhaite à nouveau réitérer le souhait exprimé par sa population de bypasser le puit n°1. La solution dépendrait de l'utilisation de l'eau puisée à Mainvault dont l'intercommunale « FARYS » serait propriétaire. Où en sont les avancées ?
- Le Bourgmestre de la Ville d'Ath vous a interpellé récemment à propos des enfants scolarisés à l'école d'Ormeignies qui ont été concernés par les dépassements des seuils, mais qui ne sont pas forcément domiciliés dans la zone incriminée. Ils ont consommé pour autant cette eau durant la journée et il lui est apparu comme judicieux de solliciter leur englobement dans le biomonitoring humain en cours de réalisation. Votre cabinet a jugé cette demande digne d'intérêt et des réflexions en cours lui ont été confirmées. Les autres Bourgmestres pensent qu'il y a aussi le personnel qui travaille au sein des écoles qui est concerné également ;
- Le biomonitoring humain en cours de réalisation démontrera très probablement des résultats qui inquiéteront nos populations examinées. Un plan de communication ou toute autre initiative de nature à gérer ce fait sont-ils en cours de réflexion ? Nous pensons notamment au suivi médical des personnes ;



- L'initiative « SANISOL » permet aux particuliers de bénéficier d'une prime pour l'analyse du sol et/ou des légumes issus de leur potager. Les démarches de cette initiative apparaissent en pratique très compliquées à effectuer quitte à dissuader tout demandeur. Aussi, ces analyses concernent l'acidité du sol, le taux de matière organique et les métaux lourds. Les composés complexes comme les PFAS ne sont pas intégrés à la démarche. Serait-il possible d'agir pour simplifier cette opportunité pour le citoyen, mais d'y inclure aussi les PFAS ?

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de mes meilleurs sentiments.



Bruno LEFEBVRE
Bourgmestre d'Ath



Olivier HARTIEL
Bourgmestre de Chièvres



Lucien RAWART
Bourgmestre de Leuze-en-Hainaut

